



## Compte rendu AG du 27 septembre 2022

11 personnes étaient présentes : Jean-Paul Bellon, Patricia Berguig, Marie-Claire Blondel, Jean-Marc Bourgeois, Fatima Gouzaouia, Delphine Lalanne, Céline Manzano, Henri Pelin, Michel Picquenot, Sylvie Picquenot et Brigitte Vignier.

6 personnes avaient donné leur pouvoir pour être représentées : Anne Boutonnet, Michelle Bouyer, Elizabeth Farina, Bernard Gueudré, Frédéric Hagopian et Marc Moulin.

La réunion a permis de traiter les points suivants :

### ➤ Point Général sur le club MAVO :

- **Adhésions** pour 2022-2023 : 12 adhésions reçues à ce jour. Une relance va être faite pour inviter les membres du club à régler leur adhésion avant le 15/10/2022. 2 nouveaux membres : Fatima et Rodrigo. Bienvenue à eux !
- **Planning des entraînements** du samedi matin : sa mise à jour sera diffusée sur le site web [marcheaudax95.fr](http://marcheaudax95.fr)
- **Partage des frais de covoiturage.** Il est demandé d'établir une règle de défraiement des covoiturés au conducteur du véhicule qui les transporte. Il a été décidé d'établir un tarif par personne, pour chaque lieu de déplacement en Ile de France, en fonction de la distance aller-retour. Hors réunion : le tableau de ces tarifs a été établi, calculé sur la base de 33 centimes du kilomètre et d'une occupation du véhicule à 4 personnes, au départ du parking de Leroy Merlin de Montigny-lès-Cormeilles, arrondi à l'euro le plus proche pour éviter de verser des centimes. Voici le tableau :

Lieu de destination	Distance aller-retour entre Leroy-Merlin de Montigny et le lieu de destination	Prix par véhicule sur la base de 33 centimes par km	Prix par personne, sur la base d'une occupation du véhicule à 4
<b>Les Mureaux</b>	66 km	19,80€, arrondi à 20€	<b>5€</b>
<b>Montigny le Bretonneux</b>	90 km	29,70€	7,425€, arrondi à <b>7€</b>
<b>Carrières-sur-Seine</b>	26 km	8,58€, arrondi à 8€	<b>2€</b>
<b>Chavenay</b>	80 km	25,74 €	6,40€, arrondi à <b>6€</b>
<b>Guerville ou Gometz</b>	110 km	36,3 €, arrondi à 36€	<b>9€</b>
<b>Vernon</b>	125 km	41,25€	10,31€, arrondi à <b>10€</b>

- **Face à la difficulté de trouver des bénévoles pour les ravitaillements, il est décidé qu'à compter de novembre, pour les brevets de 25 km, la formule sera la suivante :**
  - Café/thé, petits gâteaux à l'accueil
  - Mise à disposition de gâteaux, barres, chocolat, fruits, eau plate et eau gazeuse à emporter soi-même dans son sac. Privilégier de venir avec votre gourde que vous remplirez, pour éviter l'usage de petites bouteilles en plastique
  - Pot d'arrivée (boissons et gâteaux apéro)
  - Prix de l'engagement avec ce type de ravitaillement : 5€
- Les ravitaillements extérieurs seront organisés, dans la mesure du possible, pour les brevets de 50 km et plus organisés par MAVO
- En vue du 50 km Paris-Pontoise qui aura lieu le 3 décembre 2022, une réunion préparatoire est nécessaire → prévue le jeudi 27 octobre 2022 à 18h30, salle du Luat. Delphine s'occupe de réserver la salle et de trouver des bénévoles pour le ravitaillement.

### ➤ **Point sur la trésorerie du club**

A ce jour, le club MAVO a 2134 € de trésorerie : 1750 € à la banque et 384 € en caisse.  
Les frais de tenue de compte bancaire s'élèvent à 82,80€ / an

Le bénéfice tiré de l'organisation du 20h en avril 2022 a été de 561€ ; le bénéfice moyen tiré d'un brevet de 25 km organisé par le club est de 25€

Investissement réalisé par le club et remboursé par le Coderando : achat de 100 T-shirts floqués. Problème : dès la première marche, les mailles s'éraillaient sous l'effet du frottement du sac à dos, des scratches du gilet, des fermetures éclairs, des accrocs de branches, etc... Par conséquent, nous n'utiliserons ces T-shirts que pour des événements de représentation. A titre de compensation, le fournisseur a offert 30 nouveaux T-shirts floqués mais ces derniers boulochent très vite. Nous en sommes donc à un troisième et dernier essai. Espérons qu'il sera fructueux.

### ➤ **Prix de l'adhésion MAVO 2022-2023 et modes de règlement**

Le montant de la cotisation MAVO du 1er septembre 2022 au 31 août 2023 est fixé à 20€. Il est par ailleurs obligatoire d'avoir une licence de la FFRP ou d'une autre fédération comme celle de la retraite sportive. La licence de la FFRP coûte 28€. Il y a possibilité de prendre avec la licence un abonnement au magazine Passion rando pour 8€ par an, soit un coût licence + magazine de 36€.

La licence peut être prise par l'intermédiaire du club MAVO ou par l'intermédiaire d'un autre club (club de randonnée par exemple). Dans ce dernier cas, il convient de fournir à MAVO une copie de la licence reçue.

A chaque brevet, des frais d'engagement seront à régler sur place ou en amont, au moment de l'inscription.

Pour le règlement de l'adhésion et des frais d'engagement pour les brevets, l'assemblée propose d'ajouter le virement comme mode de règlement, en plus du chèque. L'adhésion ne sera effective que si le certificat médical est à jour (validité 3 ans).

➤ **Désignation, par l'assemblée générale, des membres du bureau**

Le quorum de 30% des membres du club étant présent ou représenté, la désignation des membres du bureau s'effectue à la majorité des voix.

6 personnes se portent candidats pour faire partie du bureau

- Jean-Paul Bellon
- Patricia Berguig
- Delphine Lalanne
- Céline Manzano
- Henri Pelin
- Michel Picquenot

L'assemblée générale vote à l'unanimité pour l'ensemble de la liste présentée.

➤ **Le bureau a procédé à l'élection de ses membres aux différentes fonctions :**

A la suite de cette assemblée générale, le bureau se réunit pour élire ses membres aux postes suivants :

- Président : Michel Picquenot
- Vice-présidente : Patricia Berguig
- Trésorière : Céline Manzano
- Trésorier-adjoint : Henri Pelin
- Secrétaire : Delphine Lalanne
- Secrétaire adjoint : Jean-Paul Bellon

Cette décision fera l'objet d'un relevé de décision spécifique, déclaré en Préfecture.

A handwritten signature in blue ink, reading "Lalanne", with a horizontal line underneath.

Delphine Lalanne,

Secrétaire de séance, diffusé aux membres MAVO